

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201015-DCM20-110-DE
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 20.110

L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 octobre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 octobre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'« ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCES ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+) », POUR L'ANNÉE 2020 - AVENANT N°1

RAPPORTEUR : Mme GACHET-BARRIÈRE

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°20.072 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 41.918,98 € (quarante et un mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2020.

En plus de cet engagement, la Ville a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », dans le cadre du partenariat Ville/Association consistant en la prise en charge à hauteur de 50 % chacun du coût du dispositif sécurité du Marché Central de ROYAN, correspondant à la période de juin à août 2020 et tenant compte des charges patronales pour la période globale de mars à août 2020, portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes) pour l'année 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer cette subvention complémentaire, d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) » et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes) pour l'année 2020,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2020,
- d'imputer la dépense correspondante au compte 6574 - Fonction 90 du budget de l'année 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant.



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 20.110

**CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
ENTRE LA COLLECTIVITE ET L'« ASSOCIATION
INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN
ET COMMERCE ENVIRONNANTS (AIMCR+) »
AVENANT N°1**

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 15 octobre 2020, rendue exécutoire le 19 octobre 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

L'« Association INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (AIMCR+) », association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 3 mars 1997, sous le numéro 2/02880, représentée par Monsieur Christian PORCHE, son Président en exercice, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *l'Association* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Par une délibération n°20.072 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 41.918,98 € (quarante et un mille neuf cent dix-huit euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », pour l'année 2020.

En plus de cet engagement, *la Ville* a décidé d'octroyer une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à *l'Association*, portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes).

Cette subvention complémentaire intervient dans le cadre du partenariat *Ville/Association* consistant en la prise en charge à hauteur de 50 % chacun du coût du dispositif sécurité du Marché Central de ROYAN, correspondant à la période de juin à août 2020 et tenant compte des charges patronales pour la période globale de mars à août 2020.

Le présent avenant a pour vocation d'acter cette subvention et de préciser les objectifs assignés à *l'Association*.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1- PROJET

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions dynamiques pour la politique commerciale de la Ville de ROYAN, en renforçant l'attractivité du marché, la collectivité a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant une subvention complémentaire de 7.435,18 € (sept mille quatre cent trente-cinq euros et dix-huit centimes) à *l'Association* portant la subvention totale à 49.354,16 € (quarante-neuf mille trois cent cinquante-quatre euros et seize centimes).

ARTICLE 2- OBLIGATIONS

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*, Le Président,

Christian PORCHE



Fait à ROYAN, le 27 OCT. 2020
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville, Le Maire,

Patrick HANCOO